## REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2009-650 DU 17 DECEMBRE 2009

Chargeant Monsieur Goundé Désiré ADADJA, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'intérim de Monsieur Jean-Marie EHOUZOU, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter du Vendredi 06 au mercredi 11 novembre 2009

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT. CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin:
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- VU le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;

## DECRETE

Article 1er: Pour compter du Vendredi 06 novembre 2009, Monsieur Goundé Désiré ADADJA, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'intérim de Monsieur Jean - Marie EHOUZOU, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 DECEMBRE 2009

Par Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Ampliations: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2- MAEIAFBE 4 -SGG 4 - Autres Ministères 25 - Départements 6 - JORB 1.